

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2013/07/05/2013035717/justel>

Dossier numéro : 2013-07-05/16

Titre

5 JUILLET 2013. - Arrêté ministériel portant exécution de l'article 16, alinéa 1 Arrêté du Gouvernement flamand fixant les conditions d'agrément et de subvention des offices de location sociale (TRADUCTION)

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 27-02-2019 inclus.

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 16-08-2013 page : 54667

Entrée en vigueur : 01-01-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AM [2018-12-21/A3](#), art. 4, 002; En vigueur : 01-01-2019>